

*De 1873 à 1938, la citadelle de Saint-Martin-de-Ré a vu passer dans ses murs des dizaines de milliers de condamnés en partance pour les bagnes coloniaux. Une page d'histoire évoquée par le musée de la cité rétaise*

## Saint-Martin-de-Ré *antichambre du bagne*

C'est une page sombre de l'histoire de l'île de Ré que le musée Ernest Cognacq, de Saint-Martin, a choisi d'évoquer au travers d'une exposition présentant des documents, photographies, cartes postales de l'époque, ainsi que des objets et œuvres créés par les bagnards. Une histoire pas si ancienne, encore vivante dans la mémoire des Rétais. C'est en 1938 que le dernier bateau-bagne a quitté le port de Saint-Martin-de-Ré emportant sa "cargaison" de condamnés vers la Guyane. Les derniers forçats ont été rapatriés en métropole au début des années 50. Les mœurs pénales évoluent en même temps que les sociétés. Jusqu'en 1748, les condamnés aux travaux forcés en France purgeaient leur peine sur les galères du Roi. La décision de Louis XV de dissoudre le corps des galères a conduit à l'ouverture des bagnes. D'abord sur le territoire français, dans les principales villes-arsenal, puis vers les territoires d'outre-mer à partir de 1854, en application de la loi dite de «déportation», qui instituait le transfert des condamnés au travaux forcés vers les colonies, principalement en Nouvelle Calédonie et en Guyane.

La Guyane, devenue officiellement colonie pénitentiaire en 1854, accueillait déjà des prisonniers depuis près d'un siècle. La Révolution de 1789 y avait envoyé les premiers contingents de condamnés politiques, notamment les prêtres réfractaires. On espérait utiliser cette main-d'œuvre pour la mise en valeur du territoire, mais les déportés ne résistèrent pas au climat, à la sous-alimentation, aux maladies. Le taux de mortalité fut tel que pendant plus de cinquante ans on ne déporta plus les condamnés.

La nouvelle loi de déportation, promulguée en 1854 par Napoléon III stipulait : «*Les condam-*

*nés seront employés aux travaux les plus pénibles de la colonisation*», «*tout individu condamné à moins de huit années de travaux forcés sera tenu, à l'expiration de sa peine, de résider dans la colonie pendant un temps égal à celui de sa condamnation. Si sa peine est de huit années au moins, il sera tenu d'y résider toute sa vie.*» A partir de cette date, les convois de condamnés se sont succédé vers la Nouvelle-Calédonie et la Guyane puis, à partir de 1897, exclusivement vers cette dernière destination. Jusqu'en 1939, date de l'abolition du bagne, plus de 50 000 condamnés – criminels, politiques, relégués – ont connu l'enfer du bagne guyanais et bien peu y ont survécu.

Toulon fut le premier port d'embarquement des condamnés en partance pour le bagne. Puis, à partir de 1873, le départ des navires-bagnes se fit exclusivement de Saint-Martin-de-Ré. Conçue par Vauban pour résister aux Anglais, la citadelle de Saint-Martin avait acquis, dès l'origine, sa vocation de pénitencier en accueillant en 1688 son premier prisonnier, le pape Innocent XI, que Louis XIV accusait de jansénisme. En 1768, elle reçut la visite d'un



● Mireille Tabare  
Photos Isabelle Louvier

Ci-dessous et page précédente, des objets fabriqués par les bagnards, collections du musée national des prisons de Fontainebleau.

prisonnier illustre, le comte de Mirabeau, alors âgé de 18 ans et incarcéré sur ordre de son père pour manquement à la discipline militaire. Trente ans plus tard, ce sont plus de mille prêtres réfractaires à la République qui se retrouvèrent incarcérés à Saint-Martin dans une citadelle surpeuplée et dans des conditions de dénuement total. Les régimes politiques changeaient, apportant à chaque fois leur lot de réfractaires. En 1871, 400 communards y furent internés. En 1873, la citadelle se vida de ses «insurgés» – une partie d’entre eux fut déportée en Nouvelle-Calédonie, les autres transférés dans le Finistère –, elle changea d’affectation pour devenir le lieu de rassemblement des condamnés aux travaux forcés en partance pour les bagnes coloniaux.

Quelques semaines avant la date du départ pour le bagne, les candidats au grand voyage étaient transférés des différentes centrales de France par voie ferrée dans des wagons cellulaires vers la gare de La Rochelle. A pied, le triste convoi d’hommes enchaînés, accompagné d’une foule de curieux, traversait la ville jusqu’à la prison, en attendant d’être transféré le lendemain vers l’île de Ré à bord de navires de lignes régulières.

À partir de 1933, un nouveau système d’acheminement par route des condamnés a été mis en place pour pallier les difficultés et les risques qu’occasionnait ce déplacement de population pénale. Les voitures cellulaires convergeaient en un point unique près de La Rochelle, puis de là vers le port de La Pallice, d’où les détenus étaient embarqués directement pour la citadelle de Saint-Martin à bord de deux vapeurs réservés à cet usage. Une méthode plus rationnelle et plus sûre, qui permettait d’éviter la traversée des villes et les contacts avec la population.

Mais quelles fautes avaient donc commis ces hommes pour être ainsi mis au ban de la so-

ciété et traités si cruellement ? Parmi les condamnés aux travaux forcés, on trouvait des criminels – assassins, violeurs, escrocs, voleurs... ou déserteurs – et des prisonniers politiques. Il y avait aussi les relégués, condamnés à l’internement perpétuel sur le lieu de déportation, des récidivistes envoyés au bagne pour des délits souvent mineurs. Des milliers de bagnards ont transité par Saint-Martin, dont quelques condamnés célèbres tels Sez nec, Dieu-donné, Papillon et Dreyfus.

## Dans l’enfer de la Guyane

Sitôt franchies les portes de la citadelle, les condamnés se retrouvaient dans l’antichambre du bagne. Le forçat, dès son arrivée, perdait son identité pour devenir un matricule : un numéro tatoué sur son bras, qui le suivrait jusqu’à sa mort. On lui rasait le crâne et la barbe. La discipline était stricte : tabac interdit, silence obligatoire, visites et courrier limités. Les relégués, isolés des autres, étaient un peu mieux traités. Les 650 détenus en attente de départ étaient astreints à travailler dans les ateliers de l’établissement. À l’approche du départ, on fermait les ateliers, la nourriture était améliorée. Les «transportables» recevaient des effets neufs et passaient un examen médical. Le jour de l’embarquement, tôt le matin, les portes de la citadelle s’ouvraient et le cortège de bagnards s’ébranlait vers le port, encadré de gendarmes et de soldats. En dépit des arrêtés municipaux interdisant la présence du public sur le parcours, la foule se pressait pour assister au départ des condamnés – journalistes, curieux avides de sensations, parents et amis venus dire adieu à un être cher.

Entre 1918 et 1937, le *Martinière*, un vapeur d’origine anglaise, achemina vers la Guyane plus de 70 000 condamnés, au rythme d’un à deux voyages annuels. Long de 120 mètres, ce bâtiment pouvait transporter près de 700 détenus entassés dans des cages à barreaux aménagées de part et d’autre des faux-ponts.

Après quinze jours de voyage, la Guyane était en vue, le navire-prison remontait le fleuve Maroni pour accoster à Saint-Laurent, capitale pénitentiaire de la colonie. Les condamnés étaient ensuite répartis dans différents établissements en fonction de leur statut. Les relégués rejoignaient le camp spécial de Saint-Jean-du-Maroni, les prisonniers politiques étaient envoyés vers l’île du Diable. Quant aux forçats, ils étaient répartis dans les pénitenciers



■ EXPOSITION  
«Saint-Martin-de-Ré sur la route du bagne»,  
exposition jusqu’au  
15 novembre 1998,  
musée Ernest Cognacq,  
Hôtel de Clerjotte,  
Saint-Martin-de-Ré.  
05 46 09 21 22

## ■ Portraits du bagne

EUGÈNE DIEUDONNÉ, jeune ébéniste aux idées libertaires. Impliqué dans une agression commise par Bonnot et sa bande, il clame son innocence. Condamné, puis grâcié, il est envoyé en Guyane en 1913. Deux tentatives d'évasion, une troisième réussie. En 1927, après une longue cavale, il rejoint le Brésil. Plus tard, il rentre en France, où il s'installe à Paris comme artisan.

HENRI CHARRIÈRE, dit Papillon. Évoluant dans les milieux du proxénitisme parisien, il est accusé d'un meurtre et condamné au bagne à perpétuité. Dans le récit qu'il a fait de son séjour au bagne, et qui l'a rendu célèbre, il se présente comme un révolté, un justicier, un roi de l'évasion. Il semble qu'il se soit inspiré d'aventures vécues par d'autres forçats, car lui-même n'avait sans doute pas l'étoffe d'un héros. Au bagne, c'est un « planqué ». On dit même que c'est grâce à ses relations dans la police qu'il fut nommé, dès son arrivée en Guyane, au poste très envié d'infirmier à l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni.

MANDA, amant de « Casque d'Or », et Leca son rival, « Apaches » de l'Est parisien. Se retrouvent tous deux au bagne en Guyane en 1902. Leca ne capitule pas, il réussit à s'évader, et se fait abattre par des chercheurs d'or. Manda, lui, se résigne à son sort. Il s'amende, apprend à soigner les malades et finit infirmier-chef.



de la colonie – Saint-Laurent-du-Maroni, Cayenne, Kourou, îles du Salut – puis dirigés sur les camps de brousse, où on les employait à des travaux de force, abattage et défrichage. Épuisés de labeur, décimés par le climat et la maladie, les condamnés ne survivaient pas plus de cinq ans en moyenne au régime des chantiers forestiers. Seuls quelques bagnards connaissaient un sort un peu plus enviable, ceux qui réussissaient à se faire employer aux corvées pénitentiaires, à la voirie ou dans l'administration.

### Dans les années 20, un mouvement contre ce système pénitentiaire barbare et archaïque

Par comparaison, la vie des relégués paraissait plus douce. Mieux nourris, à l'abri des intempéries, ils bénéficiaient, en dehors des heures de travail, de temps libre et de distractions. Les îles du Salut étaient réservées aux célébrités des cours d'assises, aux fortes têtes et aux détenus politiques.

Parmi les bagnards, il y avait ceux qui se résignaient à leur sort et ceux qui luttèrent jusqu'au bout pour survivre. Il y avait des révoltés qui refusaient de se plier à la discipline et des spécialistes de la débrouille qui réussissaient toujours à se procurer argent, tabac, alcool. Certains fabriquaient des objets qu'ils revendaient, d'autres s'occupaient à rêver d'évasion, à peindre ou à faire des vers.

Au terme de leur peine, la situation des « libé-

rés » n'était guère enviable. Obligés de résider en Guyane pour un temps au moins égal à celui de leur peine, sans travail et sans ressources, ils se retrouvaient, pour la plupart, à vivre dans la brousse ou à mendier en ville.

Dans les années 20, un mouvement d'opinion s'est développé en faveur de la suppression du bagne. L'Armée du Salut s'est mobilisée. Des pamphlets ont paru dans la presse sous la plume de journalistes célèbres, faisant le procès de ce système pénitentiaire barbare et archaïque. Sous la pression de l'opinion, deux séries de décrets furent successivement adoptés, en 1925 et 1929, visant à améliorer le sort des condamnés. En 1938, Daladier prononça officiellement la suppression du bagne. Les derniers bagnards de Guyane ont été rapatriés en 1953 vers les prisons de la métropole, pour y finir de purger leur peine. Les pénitenciers guyanais fermèrent alors définitivement leurs portes.

A partir de cette date, la citadelle de Saint-Martin est devenue un centre de relégation jusqu'en 1970, année où ce statut fut aboli. Elle abrita aussi des prisonniers politiques, notamment pendant la guerre d'Algérie.

Les pratiques pénales ont évolué. On n'envoie plus au bagne, on punit de privation de liberté. La citadelle de Saint-Martin-de-Ré a conservé sa vocation. Maison centrale pour la région pénitentiaire de Bordeaux (Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes), elle accueille environ 470 détenus, condamnés pour la plupart à de longues peines. Soleil et ombre, l'île de Ré a deux visages, et la plus grosse entreprise de l'île, contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, n'est pas un hôtel, mais une prison. ■